



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2025-66

**Objet : Délégation du droit de préemption urbain Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges –
 PLUi infra Coteaux Nord**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 26 mars 2025
Procurations	20	
Votants	113	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présente
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Philippe LAGRANGE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à Claire VOUGNY
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Présent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Alain BOUBEE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Présent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Procuration à Robert DUCLOS
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Procuration à Denis SARRAQUIGNE
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Excusé
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Présent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Procuration à Gilles CLARENS
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Absent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Suppléée par Nicole CAZENEUVE
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Absent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Suppléée par Michel PERIER
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Absente
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Procuration à Emilie SUBRA
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	SAUNE	Philippe	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Absente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Présent
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Présente
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Présent
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Bernard MALET
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Eric HEUILLET
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Joël GUILLERMIN
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Marlène GASTO
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Procuration à Jean-François AGNES
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Procuration à Henri FOURMENT
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-François CAZAUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Présente
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Absente
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Présent
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Absent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean Mauruc
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présent
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Suppléée par Sylvette FAURE
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Procuration à Gilbert SIOUTAC
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Présente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain BOUBEE

Délibération n° 2025-66

**DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES
PLUI INFRA COTEAUX NORD**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants et R213-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-03 du 17 mars 2025 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal intracommunautaire (PLUi Infra) Coteaux Nord ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-50 du 10 avril 2025 ayant institué le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones Urbaines (U) et à Urbaniser (AU) telles qu'elles sont délimitées sur le PLUi Infra Coteaux Nord ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges (5C) qui est titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit aux communes membres. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) du PLUi Infra Coteaux Nord.

Considérant que l'intérêt majeur du DPU pour la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges est lié :

- À ses compétences en développement économique notamment à l'intérieur des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur la commune de L'Isle-en-Dodon : zones Ux, Uy, AUx, AUy dans le PLUi Infra Coteaux Nord dont le règlement graphique est annexé à la délibération ;
- Aux secteurs concernés par le périmètre ORT, lié notamment aux programmes Petites Villes de Demain gérés par la 5C à L'Isle-en-Dodon dans le PLUi Infra Coteaux Nord. Le périmètre cité est annexé à la délibération.

Considérant que les communes ont intérêt à disposer du DPU pour la réalisation de projets relevant de leurs compétences sur les autres zones Urbaines (U) et à Urbaniser (AU) du PLUi ;

Considérant que la décision de délégation du droit de préemption entraîne :

- L'identification, de la part des communes concernées, des moyens financiers liés à un tel exercice de maîtrise foncière ;
- La nécessité d'une délibération des conseils municipaux concernés pour permettre aux représentants d'accepter cette délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE de déléguer** le droit de préemption urbain (DPU) aux communes de Agassac, Ambax, Anan, Boissède, Castelgaillard, Castéra-Vignoles, Cazac, Coueilles, Escanecrabe, Fabas, Frontignan-Savès, Goudex, Labastide-Paumès, Lilhac, Martisserre, Mauvezin, Mirambeau, Molas, Montbernard, Montesquieu-Guittaut, Puymaurin, Riolas, Saint-Frajou, Saint-Laurent, Salherm, pour la réalisation de projets relevant de leurs compétences, sur les zones U et AU tous indices confondus, à l'exception des zones Ux, Uy, AUx, AUy du PLUi Infra Coteaux Nord
- **DÉCIDE de déléguer** le droit de préemption urbain (DPU) à la commune de L'Isle-en-Dodon, pour la réalisation de projets relevant de ses compétences, sur les zones U et AU tous indices confondus, à l'exception des zones Ux, Uy, AUx, AUy, des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire et en-dehors du périmètre ORT renseignés dans les annexes à la délibération du PLUi Infra Coteaux Nord ;

- **PRÉCISE** que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans les départements. La date à prendre en considération pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué.

En application de l'article R211-3 du code de l'urbanisme, une copie de la délibération et des plans annexés sera transmise sans délai :

- Au Directeur régional des Finances publiques,
- A la Chambre Départementale des Notaires de la Haute-Garonne,
- Au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de Toulouse,
- Au Greffe du même Tribunal.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'utilisation effective de ces biens, sera ouvert au siège de la communauté de communes et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme.

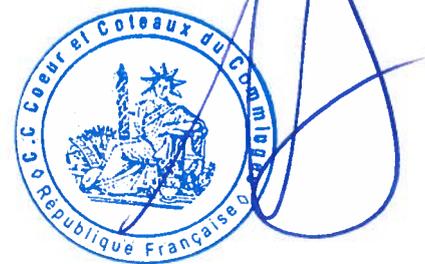
POUR :	113
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 10 avril 2025.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.